SFEPM
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Appel à participation au réseau de collecte

Gestion et valorisation des spécimens de chauves-souris victimes d'éoliennes

Groupe de Travail Eolien de la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM

Août 2025

INTRODUCTION

L'électricité éolienne est une source d'énergie renouvelable essentielle pour atteindre nos objectifs climatiques. Cependant, elle a un impact avéré sur la faune, notamment sur les chauves-souris qui sont particulièrement vulnérables aux collisions et à la perte d'habitat engendrées par les éoliennes.

En France, du fait de l'absence de réglementation spécifique, les suivis de mortalité des parcs éoliens ne permettent pas de centraliser avec exactitude les informations sur les chauves-souris victimes de collision. Les exploitants ou bureaux d'études ne sont pas tenus de conserver les cadavres après les relevés de terrain et, dans de nombreux cas, ne sont pas autorisés à partager leurs données avant la publication des suivis de mortalité.

Dans un contexte d'accélération des énergies renouvelables, il est urgent d'encourager et de structurer la collecte, la gestion et la valorisation des cadavres des suivis de mortalité dans les parcs éoliens afin d'améliorer le suivi et la connaissance des impacts.

Dans le cadre du Plan National d'Actions Chiroptères (FCEN, 2016-2025), des résolutions d'EUROBATS, et en réponse aux attentes de la SFEPM, la gestion du matériel biologique de Chiroptères se met en place à l'échelle nationale au sein de la plateforme CACCHI (Coordination et animation de la capture des Chiroptères) gérée par le Muséum National d'Histoire Naturelle. L'objectif de ce programme est justement de structurer et coordonner un réseau pour la collecte, le stockage et la valorisation de ce matériel biologique à l'échelle nationale et d'accompagner chaque région pour assurer une coordination régionale des acteurs.

En nous appuyant sur cette coordination nationale, nous souhaitons impulser une dynamique au sein du réseau pour assurer la collecte et le suivi des spécimens issus des suivis de mortalité dans les parcs éoliens.

-> Nous encourageons donc les structures ou personnes volontaires à participer à ce programme !

Coordination Chiroptères Nationale
SFEPM
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

I- Pourquoi collecter et valoriser les spécimens de chauves-souris ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de directive nationale concernant le devenir de ces spécimens et aucune centralisation des données associées. La collecte des cadavres lors des suivis de mortalité dans les parcs éoliens n'est d'ailleurs pas systématique et les identifications, qui reposent souvent sur des observations de terrain ou des photos, ne sont pas toujours abouties faute d'outil ou d'expertise. Ainsi, une coordination à l'échelle régionale et nationale permettra de répondre aux attentes des différents acteurs (DREAL, bureaux d'études, associations, etc.) qui souhaitent améliorer les suivis et valoriser les spécimens collectés.

Cette action a pour but :

- D'améliorer les suivis de mortalité, notamment concernant l'identification des espèces en constituant un réseau d'experts,
- De rassembler les données associées aux spécimens collectés dans une base de références nationale. Ces informations permettront par ailleurs de mieux évaluer les composantes de la mortalité (répartition, sex-ratio, âge-ratio, état reproducteur, biométrie, particularités morphologiques, etc.).
- D'alimenter les collections scientifiques, de constituer des banques de matériel et de faciliter les échanges de prélèvements et d'informations entre les collecteurs et les organismes de recherche. De nombreux types de travaux scientifiques peuvent être menés a posteriori, sur des prélèvements ou des spécimens de collections.

II- Comment participer à ce programme ?

Ce programme s'insère dans le projet de coordination nationale de la gestion du matériel biologique de Chiroptères porté par la plateforme CACCHI du MNHN. Ce projet est décrit dans le document « 1_Gestion matériel bio Chiroptères_CACCHI2025 » disponible dans l'espace partagé : « Gestion matériel biologique Chiroptères_CACCHI ».
La plateforme CACCHI peut délivrer des autorisations pour le transport et le stockage facilitant ainsi les démarches administratives. Cependant, les dérogations pour la collecte des spécimens doivent être demandées auprès des services instructeurs des DREAL, DEAL, DDT, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement via le CERFA13616-01.

L'ensemble des documents cités dans cette note sont disponibles dans l'espace partagé : « Gestion matériel biologique Chiroptères_CACCHI2025 ».

Vous êtes un bureau d'études, un indépendant, ou une association et vous réalisez des suivis de mortalité dans les parcs éoliens :

Nous vous encourageons vivement à collecter les cadavres lors des suivis de mortalité, à les identifier et à les acheminer vers un Centre relais en suivant la procédure pour la collecte des spécimens de Chiroptères lors des suivis de mortalité dans les parcs éoliens (*2_Procédure collecte Chiroptères_suivis de mortalité_CACCHI2025*). Sont associés à cette procédure :

- Le protocole de collecte et de transport de spécimens dans le cadre des suivis de mortalités des parcs éoliens (*3_Protocole collecte_Gestion mat bio MNHN_suivi mortalité_CACCHI2025*).
- Le tableau de saisie pour les données associées aux spécimens collectés (*6_Tableau collecte Chiro_Suivi mortalité_CACCHI2025*) avec les informations essentielles pour bien bancariser les spécimens et assurer leur valorisation.
- L'annuaire des Centres relais pour identifier les structures impliquées (*9_Annuaire Centres relais_CACCHI2025*).

Vous souhaitez devenir Centre relais pour assurer le stockage des spécimens :

Un Centre relais CACCHI est une structure : bureaux d'études, associations de protection de la Nature, centres de soin pour la faune sauvage, etc. Il a pour rôle d'assurer le transport des spécimens, la réception, le stockage (temporaire ou permanent) au sein de leur structure ou le transfert vers d'autres centres relais CACCHI.
Il a pour mission de :

- Réceptionner et stocker les spécimens de chauves-souris de manière durable et dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Un protocole de stockage a été réalisé pour vous accompagner (*5_Protocole stockage_Gestion mat bio MNHN_CACCHI2025*).
- Vérifier les identifications et autres informations avec l'aide de chiroptérologues experts si nécessaire.
- Saisir les données associées aux spécimens dans la base de références nationale (*8_Base de références MAT BIO_CACCHI2025*) afin d'assurer leur traçabilité selon les recommandations CACCHI.
- Mettre à disposition ce matériel pour des projets de recherche qui auront été référencés par la plateforme CACCHI.

Pour devenir Centre relais, il suffit de remplir le formulaire de demande (*Formulaire de demande CACCHI_Centre relais_CACCHI2025*), vous obtiendrez ainsi une autorisation.

Sous l'impulsion du Muséum de Bourges, plusieurs Muséums régionaux ont exprimé leur intérêt pour devenir Centre relais et conserver temporairement les spécimens collectés (Tableau 1). D'autres structures sont également impliquées, un annuaire est en cours de réalisation (*9_Annuaire Centres relais_CACCHI2025*).

Tableau 1 : Liste des Muséums pour la centralisation des chauves-souris victimes d'éoliennes

Ville	Région	Catégorie
Aix-en-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Intéressé
Auxerre	Bourgogne-Franche-Comté	Intéressé
Bourges	Centre-Val-de-Loire	Actif
Clermont-Ferrand	Auvergne-Rhône-Alpes	Intéressé
Grenoble	Auvergne-Rhône-Alpes	Intéressé
Nancy	Grand Est	Intéressé
Toulon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Intéressé

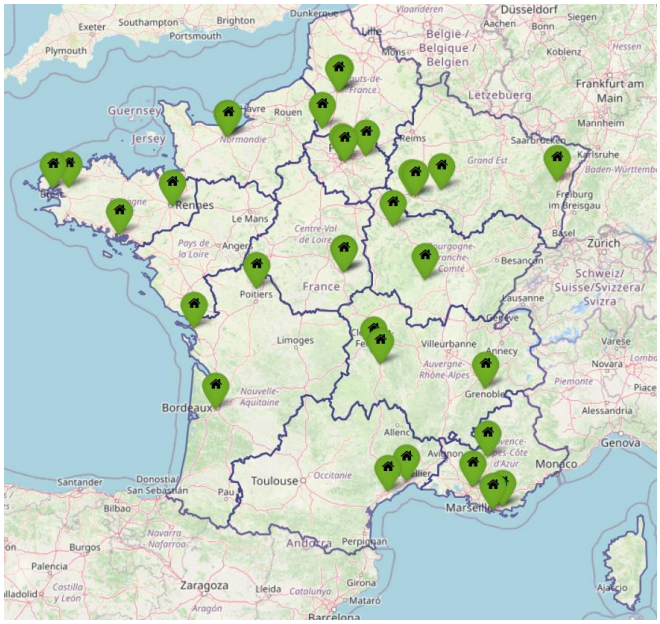

Figure 1 : Cartographie des Centres relais potentiels pour la collecte et le transfert des chauves-souris victimes d'éoliennes

Vous souhaitez apporter votre aide et votre expertise pour vérifier les identifications des spécimens stockés dans les centres relais et/ou assurer le transport des spécimens :

Pour devenir opérateur du programme, nous vous invitons à remplir le formulaire de demande opérateur (*Formulaire de demande CACCHI_Opérateur matbio_CACCHI2025*). Vous aurez ainsi une autorisation pour transporter et manipuler des spécimens. Une clé d'identification est en cours de réalisation pour vous guider, en attendant, nous mettons à disposition le Cahier technique d'aide à l'identification utilisé pour la capture scientifique de Chiroptères (MNHN, 2018).

III- Retour d'expérience et implication des muséums

1. La région Centre : un modèle à suivre

La région Centre est l'une des régions de France qui possède à l'heure actuelle **une collecte organisée** des chauves-souris victimes d'éoliennes. Cette collecte est rendue possible par une **synergie entre la DREAL**, le **Muséum de Bourges, l'association « Chauve-Qui-peut »** et les **bureaux d'études motivés** (Exen, Biotope, Ecosphère, Sens of Life, Evinerude, Envol environnement, Echochiros, NCA, ...). La DREAL a tout d'abord fait une demande récurrente et appuyée pour que les bureaux d'études déposent une dérogation « espèces protégées » pour la manipulation et le transfert des cadavres. Cette demande a été relayée de nombreuses fois dans le cadre du GT régional « éolien et chauves-souris », lors de réunions avec France Énergie Éolienne ainsi qu'auprès des bureaux d'études. Dans le cadre de la rédaction de l'arrêté préfectoral de dérogation, un article demande la transmission des cadavres au Muséum de Bourges.

Actuellement la **démarche est bien suivie et la majorité des bureaux d'études en charge** des suivis transmettent les cadavres **au Muséum de Bourges**. Cette structure centralise, identifie **et stocke les cadavres dans des congélateurs dédiés**. La collecte des cadavres permet aussi de collaborer au niveau européen et de répondre à des questions de recherche basée sur les isotopes ou l'ADN notamment.

Même s'il constitue le meilleur exemple au niveau régional, le système est encore perfectible. Ainsi, certains bureaux d'études disent ne pas manipuler de cadavres et ne font pas de demande de dérogation pour manipulation. Pour éviter la perte de données précieuses, nous invitons les structures qui ne fournissent pas les cadavres à le faire.

Sur le modèle de la région Centre - Val de Loire, **nous souhaitons encourager les dynamiques régionales pour mettre en place une coordination autour de la gestion du matériel biologique**, en collaboration avec

les DREAL, les Muséums régionaux et les structures volontaires (bureaux d'études, associations, indépendants, etc.) qui assureront le rapatriement des cadavres.

IV- Rejoignez le réseau !

Nous invitons les structures régionales et toutes les personnes volontaires à se saisir de cette initiative. Nous avons notamment besoin d'étoffer le réseau de Centres relais et d'identifier des personnes référentes pour construire les dynamiques régionales.

Votre contribution est essentielle pour comprendre l'impact des éoliennes sur les populations de Chiroptères.

Le GT éolien de la SFEPM est à votre disposition pour **répondre à vos questions relatives à l'éolien ou aux suivis de mortalité, contactez-nous à l'adresse mail suivante :**

chauves-souris@sfepm.org

Pour les questions sur le programme « Gestion du matériel biologique de Chiroptères » :

Julie Marmet (plateforme CACCHI) **julie.marmet@mnhn.fr**